

italien
31/12 14:30

**Intervention pour la table ronde
Parlementaires et agenda pour l'action antimines**

Achille Occhetto

Président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés

Le problème des mines antipersonnel est l'un des symboles du phénomène de la globalisation: les mines ne connaissent pas de nations, elles tuent en effet sans se préoccuper de la nationalité, de l'âge ou de la couleur de la peau. Mais les faits nous démontrent qu'elles tuent avant tout les pauvres, les femmes et les enfants. La seule chose qui compte dans le phénomène de la prolifération des mines est le profit et le profit à son tour ne connaît pas de nations. Il ne sera pas possible de mettre fin à l'usage des mines tant que celles-ci ne seront pas définitivement bannies de la conscience collective et tant que toutes les nations du monde n'en pratiqueront pas l'interdiction totale.

La signature du traité, aujourd'hui, n'est pas l'objectif final. Il faut continuer à mobiliser l'opinion publique mondiale, continuer à sensibiliser les Parlements, continuer à faire pression sur les gouvernements de la planète entière. Il faut isoler ceux qui ne trouvent pas le courage de placer l'intérêt humanitaire avant les logiques militaires et les logiques du profit. Il faut être reconnaissant à la Campagne Internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel qui a été la première à s'engager pour la réalisation de cette action, qui continuera à s'engager et qui mérite bien l'attribution du prix Nobel pour la paix.

Cette réunion est même plus importante que la signature du traité même. Elle formalise une nouvelle pratique, qui est de rendre les Parlements protagonistes eux aussi des initiatives internationales, prérogative réservée jusqu'à présent aux seuls gouvernements. Ceci accroît d'une manière fondamentale la démocratie dans les organisations internationales et donne une signification concrète à l'idéal de "gouvernement global", idéal qui a passionné des hommes tels que Willie Brandt et Olaf Palme. La diplomatie parlementaire ainsi que la réforme des Nations Unies peuvent représenter un aspect fondamental de la nouvelle démocratie mondiale.

Les Parlements doivent exercer une fonction directe dans la politique internationale, par le biais de lois innovatrices. Ma présence ici doit témoigner de ce qui peut être fait: le Parlement italien a approuvé une loi, profondément innovatrice, pour l'interdiction des mines antipersonnel. Par la mise en oeuvre de cet acte, l'Italie a renversé la primauté négative d'être parmi les principaux exportateurs de mines: aujourd'hui elle détient la primauté positive de posséder la loi la plus avancée

La nouveauté consiste en ceci: toutes les mines antipersonnel sont interdites, c'est à dire les mines plus ou moins intelligentes, ainsi que toutes les mines qui ont d'autres finalités, mais qui sont adaptables pour devenir telles par le biais de dispositifs d'antimaniement ou de tout autre genre.

On a ainsi éliminé la possibilité de faire recours à un petit stratagème pour transformer les mines antichars en mines antienfants.

Mais nous sommes tout à fait conscients de ne pas avoir encore atteint l'objectif final; la loi italienne n'a de valeur que sur son seul territoire national, et il en est de même pour les lois des autres pays. La production des mines continue, pas seulement de manière clandestine et pas seulement dans certains pays moins développés, mais légalement, protégée par la timidité des hommes de gouvernement dotés de tous les instruments économiques, culturels et politiques pour en imposer l'interdiction. Notre objectif est celui d'amener le nombre le plus élevé possible de pays, et avant tout ceux qui continuent encore à disséminer la mort en produisant et en vendant des mines, à signer le traité et à adopter de sévères lois nationales.

Je suis convaincu que devant la perspective de cet objectif, les Parlements pourront être plus concrets que par le passé. Ils pourront adopter des lois ou exercer un rôle de propulsion envers leurs gouvernements respectifs, en exploitant tous les instruments dont ils disposent; ils peuvent exercer des pressions sur les autres parlements par l'intermédiaire d'échanges de visites, de rencontres dans les nombreux forums interparlementaires. Enfin ils peuvent présenter avec emphase la ratification du traité. En ce qui concerne l'Italie, je vous que le Parlement italien fera tout le possible pour arriver rapidement à la ratification du Traité.

Mais il ne suffit pas d'arrêter la production et la vente des mines. Il faut avant tout garantir une action de déminage efficace.

La Communauté internationale a elle-même peu d'instruments pour résoudre les conséquences dramatiques de dizaines d'années d'usage inconsidérée des mines. Nous savons tous combien le déminage peut coûter en termes économiques et en termes de risque de vies humaines. Mais nous ne pouvons pas nous permettre de tourner le dos aux conséquences dévastatrices que les champs minés continuent à disséminer pendant longtemps s'ils ne sont pas bonifiés. D'autre part je suis convaincu que pour avoir la conscience tranquille, il ne suffit pas de financer des fonds déjà existants ni de créer des initiatives sporadiques.

Le thème du déminage doit être affronté d'une manière globale, par un effort coordonné e toutes les personnes impliquées dans l'activité de déminage, c'est à dire entre les donateurs et les bénéficiaires, entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi que dans le secteur privé. Il faut en outre que les Nations Unies renforcent la coordination centrale. Mais il est aussi nécessaire de valoriser les ressources de chaque pays à travers la formation, l'étude et la diffusion de systèmes sûrs et efficaces.

Il reste à souligner, une fois encore, que l'initiative d'un seul pays est nettement insuffisante, si elle n'est pas en harmonie avec les dynamiques globales. L'expérience d'un pays peut-être néanmoins extrêmement précieuse, si elle indique un parcours valable. En ce qui concerne cet aspect en particulier, je pense que les Parlements ne doivent pas renoncer à leurs fonctions, mais peuvent au contraire exercer un rôle de trait-d'union entre les exigences qui proviennent d'une part de la société civile et d'autre part du gouvernement global.